

Lavans-lès-Dole



BULLETIN MUNICIPAL

N°1 – 04/2024



Mairie : 4 A rue Saint Didier 39700 Lavans lès Dole

Tel : 03 84 81 23 69

mairie.lavanslesdole@orange.fr

permanences secrétariat mairie :

mercredi 16h à 18h30

jeudi de 10h à 12h

Le mot de Madame la Maire



La cérémonie des vœux qui s'est déroulée fin janvier a permis au conseil municipal de présenter ses vœux aux personnes présentes. Très peu d'habitants ont participé à l'événement, essentiellement des habitués, Monsieur Fichère Président du Grand Dole, des collègues maires. C'est dommage. Dans un village de la taille du nôtre, chacun a sa place pour s'investir ou s'intéresser à la vie de la commune. Les personnes présentes ont pu longuement discuter autour du verre de l'amitié.

Nous venons de voter le budget pour l'année 2024, qui rend possibles les projets destinés à améliorer le cadre de vie des Lavanté(e)s, tout en répondant aux défis d'aujourd'hui et de demain. Quelques rappels : classement de notre terrain où devrait s'implanter le parc photovoltaïque en zone d'accélération, changement de la conduite d'eau potable sur toute la traversée du village, fin des aménagements des jeux place du Présot, élaboration définitive de l'aménagement de la rue du Four Banal... **Côté finances, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes.** La hausse que vous constatez est exclusivement due à la révision des bases d'imposition décidée par l'Etat pour compenser l'inflation.

Les beaux jours pointent le bout de leur nez. En tant que maire, je ressens une profonde responsabilité de veiller au bien-être et au bien vivre ensemble du village. C'est pourquoi je souhaite profiter de ce bulletin pour partager avec vous quelques consignes importantes à prendre en compte alors que nous nous apprêtons à profiter pleinement des journées ensoleillées à venir. Je tiens à rappeler l'importance de respecter l'environnement et de maintenir la propreté de nos espaces publics. Le respect des règles de civisme et de bon voisinage est essentiel pour garantir à chacun une belle qualité de vie.

Je vous souhaite à tous un magnifique printemps et un été radieux.

Micheline Henry

ETAT-CIVIL 2023

NAISSANCES :



15 JANVIER : Léo BROUARD

5 FEVRIER : Adàn GRAUGNARD

15 JUILLET : Loane COINCENOT

MARIAGES :



10 JUIN : Anne-Sophie CUSEY

Sébastien JEANGUYOT

DECES :



1^{er} JUIN : Robert GRANDJEAN

26 DECEMBRE : Françoise LANAUD

Budget primitif communal 2024

Dépenses de fonctionnement :

Frais de Personnel :	48 265,00 €
Charges générales :	74 000,00 €
Groupe scolaire	54 000,00 €
Autres charges de gestion :	29 900,00 €
Amortissements :	12 676,00 €
Virement à la section investis.	231 759,00 €
Charges financières	2 600,00 €
Total :	453 200,00 €

Recettes de fonctionnement :

Excédent 2023 :	511 098,00 €
Recettes fiscales :	123 731,00 €
Dotations :	16 359,00 €
Produits d'exploitation	4 000,00 €
Loyers:	16 022,00 €
Total :	671 210,00 €

Dépenses d'investissement :

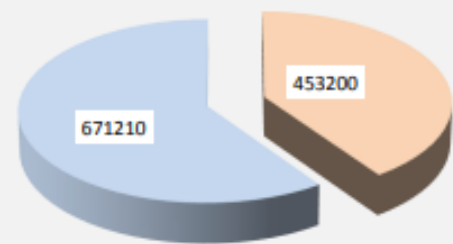
Remboursement dette :	6 230,00 €
Frais d'Etudes :	7 000,00 €
Taxe d'aménagement	800,00 €
Achats et travaux d'investissement	246 550,00 €
Total :	260 580,00 €

Recettes d'investissement :

Virement section fonctionnement :	231 759,00 €
Amortissements :	12 676,00 €
Dotations :	8 108,00 €
Cautions :	1 380,00 €
Solde exécution	6 657,00 €
Total :	260 580,00 €

Comparatif : Dépenses / Recettes
de fonctionnement

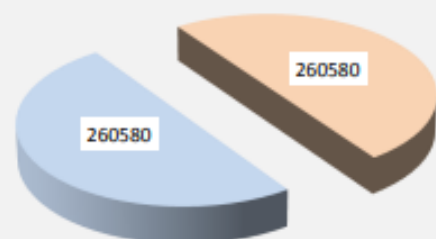
Dépenses : 453 200,00 €



Recettes : 671 210,00 €

Comparatif : Dépenses / Recettes
d'investissement

Dépenses : 260 580,00 €



Recettes : 260 580,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVANS LES DOLE

SEANCE DU 13 décembre 2023 à 20 heures 00

LISTE DES DELIBERATIONS

AVENANT AU CONTRAT DE SERVICE IVICOM – **APPROUVE - unanimité**

APPROBATION DIVERS DEVIS – **APPROUVE - unanimité**

DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX CHANGEMENT DE MENUISERIE SALLE POLYVALENTE – **APPROUVE - unanimité**

RECENSEMENT 2024 : REMUNERATION AGENT RECENSEUR **APPROUVE - unanimité**

CREDITS D'ANTICIPATION 2024 **APPROUVE - unanimité**

RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DU SPANC ANNEE 2022 **APPROUVE - unanimité**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2022 **APPROUVE - unanimité**

SEANCE DU 11 JANVIER 2024 à 18 heures 30

LISTE DES DELIBERATIONS

DECISION SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES – **APPROUVE unanimité**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA DITIC AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE LAVANS LES DOLE – **APPROUVE unanimité**

SEANCE DU 27 MARS 2024 à 17 heures

LISTE DES DELIBERATIONS

LECTURE DECISION DU MAIRE : LOCATION LOGEMENT 4C RUE SAINT DIDIER – **APPROUVE unanimité**

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – **APPROUVE unanimité**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 – **APPROUVE unanimité**

AFFECTATION DES RESULTATS (arrivée A OUDOT) – **APPROUVE unanimité**

VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024 – **APPROUVE unanimité**

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (arrivée JC THIEBAUD) – **APPROUVE unanimité**

APPROBATION DIVERS DEVIS – **APPROUVE unanimité**

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE – **APPROUVE unanimité**

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE – **APPROUVE unanimité**

Je vous informe que suite à l'application de la loi 3DS n°2022-217 du 21 février 2022, chaque procès-verbal de réunion de Conseil approuvé, est consultable en Mairie

Quelques actualités...



Dimanche midi 17 mars 2024, grosse affluence de Lavantés au restaurant "Chalet du Mont Roland". Madame la maire leur souhaitait la bienvenue à un repas spécial, réunissant les Aînés et les membres du conseil municipal.

En cette occasion elle encourageait la trentaine de convives à profiter pleinement de ce moment de convivialité et de partage. Chacun regrettait l'absence d'une vingtaine de personnes pour raisons médicales ou personnelles.

Renée Combet, doyenne du groupe présent au repas, fêtera ses 84 ans en juin. Quant à notre doyenne du village, Paulette Roux, résidente en Ehpad, elle fêtera ses 96 ans en septembre prochain.



L'aménagement de l'aire de jeux se poursuit.....nos conseillers profitent d'une belle matinée pour améliorer la sécurité côté ruisseau.

ATELIER PEINTURE « les arts mêlés »



Cinq à sept personnes se retrouvent tous les vendredis de 14h à 17h à la salle polyvalente « ancienne école ».

Atelier peinture à l'origine mais ouvert à toutes autres activités manuelles (tricot, broderie, travail sur verre...)

Quelques rappels...



Rappel : Nous constatons qu'il y a toujours autant de chiens qui divaguent ou qui sont non tenus en laisse dans la rue. Selon l'article 1385 du code civil, vous êtes responsables des accidents provoqués par votre animal

Rappel : Les travaux de jardinage et de bricolage sont autorisés

Du lundi au samedi : 8h à 12h / 13h30 à 20h

Dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Il est interdit de brûler dans son jardin les déchets verts et ménagers.



Elections : 1^{er} mai dernier délai pour s'inscrire en ligne sur les listes électorales pour participer au vote le 9 juin



Demande de carte grise, de carte d'identité, d'aide au logement ; Déclarer ses impôts ; Créer un compte Ameli ;.....

Contact : tel 03 84 69 02 46



Les dépôts de déchets sauvages sont toujours aussi importants. L'équipe de la randonnée éco-citoyenne du samedi matin, conduite par Isabelle Vuillet, me signale régulièrement les dépôts qui sont abandonnés souvent aux mêmes endroits (chemin blanc en contrebas du pont, route menant au canal, parking de covoiturage).

Je vous engage à signaler en mairie tout incident dont vous seriez témoins. (dépôt, dégradation...).



VERRE :

Bouteilles, flacons, pots.

Pas de vaisselle (saladiers Verres...) Miroirs, ampoules, vases : en déchèterie.



TEXTILE :

Vêtements linge de maison chaussures dans des **sacs fermés**.



PAPIER :

Doc. Papier, enveloppes, journaux et magazines
Pas de cartons, papier type papier cadeau ou papier De bonbons, chocolat...



DECHETS VERTS :

Tonte de pelouse, feuilles mortes. Taille de haies et élagage **en petite quantité**.

NB : ramassage des bacs gris tous les vendredis, ramassage des bacs jaunes(ou bleus) les vendredis semaines paires.

Info importante : locataire ou propriétaire, vous quittez votre logement. Sachez que le badge de déchèterie que vous possédez doit être remis au nouveau locataire ou propriétaire. Vous devez également signaler votre départ au Sictom de Dole.

Déchèterie de Brevans (tel : 03 84 82 56 19) :

Horaires d'été (du 25/03 au 13/10) : 8h30-11h45 / 13h30-17h30

Vous venez d'arriver à Lavans lès Dole :

Il est important de venir vous présenter en mairie afin de vous informer sur les diverses démarches administratives qui pourraient vous être utiles ainsi que les informations pratiques concernant le village.

Quelques dates à retenir ...

4 mai : rassemblement de véhicules anciens au château de Gaëlle et Julien 10h-18h

8 mai : 10h30 cérémonie au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur

19 mai : brocante et fête du village place du Présot

9 juin : élections européennes 8h à 18h

5 juillet : concert dans la cour du château de la mairie

Bulletin à découper

Votre commune diffusera la carte Avantages Jeunes 2024/2025

Le Conseil Municipal a fait le choix d'offrir, dès septembre prochain, **la carte Avantages Jeunes aux Collégiens, Lycéens et Etudiants du village.** (Valeur de la carte Avantages Jeunes : 10 €)

Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, vous devez retourner ce coupon de réservation rempli à votre mairie
Impérativement avant le 4 juillet 2024

Réservation de ma carte Avantages Jeunes 2024/2025

A retourner en mairie avant le 4 juillet 2024

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tel portable :

Email :

Statut : (Collégien-Lycéen-Etudiant)

Conformément à la Loi RGPD du 20 juin 2018 sur la protection des données, les informations recueillies sur ce formulaire seront gardées en mairie et les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : service carte Avantages Jeunes